



Pont Ascension

Par Phoenix152716

Bonjour

Une fois de plus nous sommes en désaccord avec mon ex conjoint , je viens donc vers vous pour éclaircir un point et être sur

Le week-end qui suis le pont ma fille ira chez sont père

Il a un droit de garde classique , donc il récupère la petite a la sortie de l'école le vendredi et la ramène le lundi matin

Concernant le jeudi de l'ascension , je suis censé faire quoi ?

Lui exige de l'avoir avant , une fois c'était le mardi soir , ensuite le jeudi matin , moi je voulais bien en discuté mais pas lui !

La phrase du jugement : "DIT que le droit de visite et d'hébergement sera étendu au jour férié qui précède ou qui suit immédiatement celui ci"

Donc pour moi c'est vendredi 16h30 , suis-je dans mon droit ?

Merci d'avance !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le vendredi n'est pas férié.

Donc le jeudi ne change rien.

C'est vendredi 16h30...

Sauf meilleur accord.